

**DELIBERATION N° 18/260 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
FIXANT LES NOUVEAUX TARIFS DES OUVRAGES MIS EN VENTE A LA
BOUTIQUE DU SITE ARCHEOLOGIQUE DE CUCURUZZU A LIVIA****SEANCE DU 26 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt six juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Laura FURIOLI à M. Michel GIRASCHI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Laura Maria POLI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Pascale SIMONI à M. François BENEDETTI
Mme Julia TIBERI à Mme Mattea CASALTA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, titre VII,

- VU** le décret n° 2003-1111 du 18 novembre 2003, par lequel la Collectivité Territoriale de Corse est devenue propriétaire du site archéologique de Cuccuruzzu sis sur le territoire de la commune de Livia,
- VU** l'arrêté n° 18.01196 du 3 avril 2018 portant création de la régie de recette des sites archéologiques de Cuccuruzzu,
- VU** la délibération n° 13/102 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 approuvant la création d'une régie de recettes pour le « site de Cuccuruzzu »,
- VU** la délibération n° 14/228 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 approuvant la création de la régie de recettes de la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu (Livia), et notamment son article 5,
- VU** la délibération n° 14/229 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 portant sur le fonctionnement de la régie de recettes du site archéologique de Cuccuruzzu (Livia) : fixation des tarifs d'accès, des prestations et modification des montants de fonds de caisse et de l'encaisse de la régie et notamment son article 4,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DIT que dans le cadre du fonctionnement de la régie de recettes de la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu, le tarif des ouvrages mis en vente est fixé comme suit :

Titre des ouvrages	Prix unitaire TTC
Album dessiné « Nouné, l'enfant de la Préhistoire » - Editions MSM	4,50 €
Album dessiné « Goumbi, un enfant au temps de la pierre polie » - Editions MSM	4,50 €

DIT qu'une version en langue corse de ces deux albums sera éditée.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 26 juillet 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 14/228 AC du 18 décembre 2014, l'Assemblée de Corse a approuvé la création de la régie de recettes de la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu (LIVIA). L'article 5 de cette même délibération autorise le Président du Conseil exécutif à signer tous documents nécessaires au fonctionnement des régies comptables du site archéologique de Cuccuruzzu. Ainsi, il vous est proposé de délibérer sur la proposition présentée ci-dessous.

Le présent rapport a pour objet :

De fixer le nouveau tarif pour la régie de la boutique du « site archéologique de Cuccuruzzu (LIVIA) » lié à la vente d'albums dessinés à destination du très jeune public tel qu'il figure dans le tableau ci-dessous.

L'action entreprise par la Collectivité de Corse dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du patrimoine vise à assurer le développement et l'attractivité des sites archéologiques dont elle est propriétaire dans un but de meilleure restitution scientifique à un large public.

Ces albums retracent de manière pédagogique et ludique la vie quotidienne des hommes de la Pré et Protohistoire ; périodes d'occupation du site archéologique de Cuccuruzzu.

Ainsi seront mis en vente à la boutique à compter de juillet 2018 :

Il vous est donc proposé d'adopter la tarification suivante :

Titre des ouvrages	Prix unitaire TTC
Album dessiné « Nouné, l'enfant de la Préhistoire » Ed. MSM	4,50 €
Album dessiné « Goumbi, un enfant au temps de la pierre polie » Ed. MSM	4,50 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet SITE ARCHEOLOGIQUE DE CUCCURUZZU A LIV?A -
FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES : NOUVEAUX
TARIFS D'OUVRAGES MIS EN VENTE A LA BOUTIQUE DU SITE
ARCHEOLOGIQUE DE CUCCURUZZU

Identifiant acte 02A-200076958-20180726-016067-AU

Identifiant interne 016067

Date de réception par la préfecture 2 août 2018

Nombre d'annexes 0

Date de l'acte 26 juillet 2018

Code nature de l'acte 6

Classification 8.9

[Fermer](#)